



Tenues vestimentaires : des codes et des choix

Propositions pédagogiques à destination du secondaire I et II pour travailler autour des questions liées aux tenues vestimentaires avec les élèves. Ces propositions ont pour objectif de faire émerger un sens partagé autour de la question d'une tenue adaptée au cadre scolaire.

Le présent document propose plusieurs pistes pédagogiques pour discuter la notion de décence, les stéréotypes de genre ainsi que les discriminations liées aux tenues et aux codes vestimentaires afin de sensibiliser les élèves à certains enjeux.

Plusieurs activités sont présentées. Elles peuvent être menées à la suite les unes des autres, permettant ainsi de construire une séquence pédagogique articulée autour de différents aspects, ou en réalisant un choix parmi les propositions selon les besoins. Elles peuvent s'intégrer à un cours en lien avec la culture générale ou la formation générale, le français, les MITIC ou encore être la base d'un travail de sensibilisation porté par les écoles.

Les visées égalitaires qui doivent sous-tendre tout travail sur ces aspects sont présentées ci-après.

Rédaction : **Seema Ney**, cheffe de projet Diversité – Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS)
Cathy Rime, enseignante et déléguée PSPS

Relectures : **Alexandra Papastéfanou**, responsable des délégué-e-s PSPS
Sandra Maistrello, déléguée de la DGEO à l'Unité PSPS
Dre Caroline Dayer, déléguée départementale aux questions d'homophobie et de transphobie, Secrétariat général, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud (BEFH)
Sandra Weber, cheffe de projet Formation – BEFH



La séquence en deux mots

La séquence permet de débattre et de développer un regard critique sur un enjeu de société. Elle permet d'effectuer un travail dans plusieurs disciplines du Plan d'études romand, telles que les MITIC, en analysant l'influence des médias dans la construction des attitudes et des a priori au sujet des tenues vestimentaires (mais aussi du genre de manière plus large), ou le français, en travaillant le texte argumentatif (« sujet de société »).

Elle permet d'ouvrir la discussion autour des codes, des stéréotypes de genre et des discriminations liées aux tenues et aux codes vestimentaires et de sensibiliser les élèves à certains enjeux, en leur permettant d'identifier les différentes injonctions qui pèsent sur les filles et sur les garçons. Elle amène les élèves à comprendre la subjectivité des messages assimilés aux vêtements, à déconstruire le lien entre les vêtements et les comportements, en mettant en avant le droit d'être respecté-e peu importe la tenue.

Objectifs du Plan d'études romand - Cycle 3

Domaines disciplinaires	Français L1 32	Écrire des textes de genres différents adaptés aux situations d'énonciation : ... en analysant la situation d'énonciation et en s'y adaptant ... en organisant ses idées, en personnalisant son message et en précisant sa pensée
Formation générale	FG 31	Exercer des lectures multiples dans la consommation et la production de médias et d'informations : ... en vérifiant les informations reçues des médias et en en produisant selon les mêmes modes ... en identifiant les différents médias, en distinguant différents types de messages et en en comprenant les enjeux ... en analysant des images fixes et animées au moyen de la grammaire de l'image ... en étudiant les manifestations de la « société de l'information et de la communication » et certaines de ses conséquences
	FG 35	Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social : ... en recherchant les raisons des différences et des ressemblances entre diverses cultures ... en exerçant une attitude d'ouverture qui tend à exclure les généralisations abusives et toute forme de discrimination ... en acquérant une habileté à débattre ... en identifiant les phénomènes de groupes et leur dynamique
	FG 32	Répondre à ses besoins fondamentaux par des choix pertinents : ... en identifiant, dans des situations scolaires particulières, la part des émotions dans ses réactions ... en reconnaissant ses pouvoirs, ses limites et ses responsabilités dans diverses situations ... en adaptant ses comportements dans diverses situations (encouragement, amitié, conflit, stress, ...)
	FG 38	Expliciter ses réactions et ses comportements en fonction des groupes d'appartenance et des situations vécues : ... en analysant les effets de diverses influences (modes, pairs, médias, publicité, ...) et en prenant un recul critique ... en analysant de manière critique les préjugés, les stéréotypes et leurs origines
Capacités transversales	Collaboration	Prise en compte de l'autre, connaissance de soi, action dans le groupe
	Démarche réflexive	Élaboration d'une opinion personnelle, remise en question et décentration de soi



Visées égalitaires

Dans l'espace public, le Code pénal stipule l'interdiction d'afficher des messages discriminants ou incitant à la haine envers certaines catégories de personnes. Les tenues vestimentaires peuvent être concernées par cet article, dès lors qu'elles sont considérées comme des supports d'affichage. S'agissant de l'école, des articles peuvent concerner la tenue vestimentaire dans les règlements ou les lois scolaires. Dans le canton de Vaud, l'article 115 de la Loi sur l'enseignement obligatoire mentionne l'obligation pour les élèves de porter des tenues décentes¹. La question de la décence, induisant une appréciation subjective, nécessite une réflexion dans les établissements scolaires, réflexion qui doit être menée avec les élèves afin de dégager un sens partagé, ne véhiculant pas d'inégalités de genre².

Le risque existe en effet que, selon les critères retenus, les filles soient davantage visées que les garçons par les démarches de rappel de décence. Cette inégalité de traitement doit être évitée.

Il semble donc pertinent de travailler cette question de manière concertée avec les élèves en abordant avec elles et eux divers éléments, et notamment des aspects en lien avec des questions de genre et d'égalité entre femmes et hommes.

Un vêtement, s'il est d'abord un moyen de protection du corps, est également une manière de se représenter et sert à la construction identitaire. Ainsi, comme tous les objets, les vêtements sont à la fois des moyens d'action (fonction protectrice) et des moyens de catégorisation de soi et des autres (fonction sociale) (Marie-Pierre Julien, 2014). La conception de la décence, quant à elle, et en particulier lorsqu'elle est liée aux tenues vestimentaires, fluctue selon les époques et est définie par la société. Cependant, il importe d'observer que la décence en matière de tenues vestimentaires se mesure en fonction de paradigmes différents selon le genre. Pour les filles, la mode actuelle (« mainstream ») propose des vêtements beaucoup plus dénudés que pour les garçons. Elle affiche également une image beaucoup plus sexualisée des filles et des femmes en général. A l'inverse, un autre code vestimentaire dit « décent » concernant les filles implique de couvrir davantage le corps. Il en résulte que les adolescentes risquent des réprobations lorsqu'elles adoptent la mode mainstream selon les contextes. Les jeunes filles peuvent alors se retrouver dans des injonctions paradoxales, comme l'explique la chercheuse Edith Maruéjols : « d'un côté, les médias et les boutiques incitent [les filles] à remplir les attentes vis-à-vis de leur féminité, de l'autre on les accuse d'être provocantes » (in Julie Rambal, 2019, p. 20).

Art. 115 al. 4 de la Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011.

Julien, Marie Pierre (2014). *Choisir ses vêtements et questionner l'incorporation des habitus*. Revue des sciences sociales, (51), 134-143.

Rambal, Julie (2019, janvier). « Comment je m'habille ? » Ces injonctions contradictoires qui pèsent sur les adolescentes. Le Temps.

¹ Pour les autres cantons, se référer aux législations cantonales respectives.

² Le genre renvoie à la construction de ce qui est considéré comme féminin ou masculin dans un contexte donné. En tant que système de hiérarchisation, il valorise ce qui est considéré comme masculin au détriment de ce qui est considéré comme féminin (Dayer, Caroline. (2014/2017). *Sous les pavés, le genre*. Hacker le sexisme. Ed. de l'Aube).



La norme - socialement construite - visant à couvrir le corps des filles peut se retrouver également dans le milieu scolaire. Caroline Caron (2006) souligne l'inégalité du nombre de mesures visant les filles en comparaison avec celles visant les garçons. En effet, les mesures d'encadrement (comme le fait de faire porter un t-shirt ample par-dessus les habits jugés non conformes) sont généralement dirigées seulement vers les filles, que ce soit de manière explicite ou implicite, même si certaines tenues des garçons ne se conforment pas non plus aux codes dits de décence, comme les vêtements « baggy » rendant visibles les sous-vêtements. Ce discours tend à responsabiliser les jeunes filles, et uniquement elles, quant à leur habillement. Or cette posture peut avoir de graves conséquences, puisqu'elle est le terreau qui légitime les agressions sexuelles et nourrit la culpabilisation des victimes, ce qui renvoie à ce que l'on appelle une culture du viol.

Caron, Caroline (2012). Filles et hypersexualisation: des points de vue (et des corps) situés qui comptent. In D. Jeffrey & J. Lachance (dirs.), *Codes, corps et rituels dans la culture jeune* (pp. 119-138). Presses de l'Université Laval.

A noter que les jeunes filles ne choisissent pas forcément des tenues plus légères perçues comme étant « dénudées » dans le but de mettre en évidence leur féminité, mais par goût ou tout simplement afin d'être confortables lorsqu'il fait chaud. Or cette préférence vestimentaire ou ce choix de confort est souvent perçu par un regard qui sexualise le corps de femmes. La liberté de se vêtir librement est alors restreinte. Le corps des femmes et des filles est ainsi sexualisé. Plus que la tenue, c'est alors le corps de celles-ci en tant que tel qui semble poser problème.

Les corps des garçons sont, eux, bien moins sexualisés de manière générale, bien que les codes vestimentaires existent pour eux aussi. La transgression de certains codes est valorisée chez les garçons, agissant sous forme de double standard. Il y a ainsi une inégalité de perception et de traitement. Les garçons sont plutôt rappelés à l'ordre (par la société et/ou par leurs pairs) en matière d'apparence lorsqu'ils transgressent les codes de genre (cheveux longs par exemple), et peuvent ainsi être la cible d'homophobie.

Or, le droit au respect et à la sécurité, peu importe la tenue, est une revendication majeure actuelle en matière de droits, en particulier de droits des femmes.

La mission de l'école comprend un volet éducatif, qui inclut à la fois la transmission de valeurs sociales, mais aussi le développement de capacités générales telles que la démarche critique. Comme les codes vestimentaires résultent de normes sociales, il appartient à l'institution scolaire de s'y intéresser et de les intégrer dans la formation des élèves. Dans cette perspective, une réflexion avec les élèves autour de l'habillement, couplée avec le concept de la décence, permet d'aborder les codes vestimentaires avec un double objectif : l'identification et l'analyse critique. Travailler avec les élèves l'identification des codes vestimentaires répandus, non seulement à l'école, mais aussi dans les espaces professionnels qu'elles et ils se destinent à fréquenter, permet d'amener les élèves à comprendre les normes et règles auxquelles elles et ils seront éventuellement soumis-es. Comme l'ont démontré Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (1964), l'école doit apprendre aux élèves à anticiper leur manière de parler en fonction des situations. Il en va de même avec les codes vestimentaires.

Bourdieu, Pierre, & Passeron, Jean-Claude (1964). *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Minuit.



Par ailleurs, amener les élèves à analyser la subjectivité des normes vestimentaires et réfléchir aux valeurs véhiculées par ces normes et à la manière dont elles invitent à penser le corps mais aussi le genre, les milieux sociaux ou encore l'ethnicité, permet d'offrir un espace de réflexion critique sécurisée, où les jeunes peuvent se renforcer et s'épanouir. Comme l'affirme Carine Carvalho Arruda, députée au Grand Conseil vaudois et cheffe du Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne (in Julie Rambal, 2019), le moyen le plus opportun pour soutenir les élèves dans la pression qu'elles et ils s'imposent déjà concernant l'apparence est de travailler les représentations en interrogeant leurs propres stéréotypes et les injonctions contradictoires faites aux filles.

Rambal, Julie (2019, janvier). « Comment je m'habille ? » Ces injonctions contradictoires qui pèsent sur les adolescentes. Le Temps.

Ainsi, il importe d'éviter que les filles soient prises au piège par des injonctions contradictoires entre d'un côté la pression sociale exercée par les médias et la publicité qui les incitent à se dévoiler, et de l'autre l'école ou la société qui les accuserait d'être provocantes. Le discours blâmant envers les filles allant parfois jusqu'à les rendre responsables des éventuels comportements des garçons est une posture dangereuse et préoccupante, qui n'a pas sa place à l'école (ni ailleurs). Pour remplir cet objectif, les établissements scolaires ne doivent pas soumettre la notion de décence à la libre interprétation de chacun-e. Au contraire, il est nécessaire qu'ils définissent leur règlement interne de manière minimale et non sexiste, c'est-à-dire sans différenciation selon le sexe.

Ainsi, l'école, en tant qu'institution investie d'une mission instructive mais également d'une mission éducative, doit pouvoir s'emparer de la question des codes vestimentaires. Il est toutefois fondamental qu'elle ne transmette pas de normes sociales empreintes de sexisme mais qu'elle accompagne les élèves dans une réflexion critique sur la question des tenues vestimentaires.

Des références pour aller plus loin

- Rime, Catherine. (2020). « *Shocking!* » *La réglementation des tenues vestimentaires des élèves au secondaire I*. Mémoire de Master, Haute école pédagogique de Lausanne.
- Pascal Barbier, Lucie Bargel, Amélie Beaumont, Muriel Darmon, Lucile Dumont. (2016). Vêtement, rapports sociaux de sexe et histoire. Encyclopédie critique du genre. <https://www.cairn.info/encyclopédie-critique-du-genre--9782707190482-page-659.htm>



Déroulement

Mise en situation

Demander aux élèves si elles et ils connaissent le règlement cantonal et/ou celui de leur école concernant les tenues vestimentaires à l'école.

Leur demander si elles et ils connaissent des lois qui s'appliquent dans les espaces publics.

Demander aux élèves si leur tenue a déjà dérangé ou posé problème. Quelles en étaient les raisons ? Quelles étaient les réactions face à ces tenues ? Comment elles et ils se sont senti-e-s ? (au vu de la question potentiellement sensible, il importe de laisser les élèves répondre si elles et ils le souhaitent).

Le règlement du Canton de Vaud précise que les élèves doivent porter des « tenues décentes » (art.115, al.4, LEO). Cette réglementation peut être complétée par les règlements internes propres à chaque établissement.

A titre d'exemple, le règlement général de police de la Commune de Lausanne stipule par exemple que « tout habillement contraire à la décence ou à la morale publique est interdit » (RGP Lausanne; RSCL 500.1).

Activités

L'histoire du jean

Rechercher sur internet l'article *L'histoire du jean : tout ce que vous devez savoir sur le célèbre denim* du magazine Vogue du 15 mars 2021, qui retrace l'histoire du jean : <https://www.vogue.fr/mode/article/lhistoire-du-jean-tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-le-celebre-denim-de-levis-a-dior>.

Lire avec les élèves cet article et discuter des questions suivantes :

- Dans quel contexte est né le jean ?
- Quel était son usage ?
- Par qui était-il porté ?
- Comment cela a-t-il évolué ?
- Par qui est-il porté aujourd'hui ?
- Dans quels contextes le jean peut-il être porté aujourd'hui ?

Réfléchir avec les élèves à l'évolution de l'usage de ce vêtement depuis sa création.



Comme tous les objets, les vêtements sont à la fois des moyens d'action (fonction protectrice) et des moyens de catégorisation de soi et des autres (fonction sociale) (Julien, 2014). Les pratiques d'affichage ou de dissimulation propres au vêtement ne prennent sens qu'en relation avec des codes de référence, appelés codes vestimentaire. Ces codes, qui indiquaient autrefois la position sociale, l'âge et le sexe de manière claire, se complexifient à mesure que la mode évolue.

En plus de l'identité sociale, le cadre lié au port du vêtement joue également un rôle dans le langage de ce dernier. Tout comme les saisons ou le temps qu'il fait, le contexte influe aussi sur les pratiques vestimentaires. Par le contexte, il s'agit d'entendre le genre d'espace (public, privé, professionnel, religieux, de divertissement, etc.), la sorte d'activité (sportive, de loisir, professionnelle, etc.), mais aussi le type de corps (genre, âge, corpulence, ethnicité, attrait). Ainsi, le même jean ne sera pas perçu de la même façon selon le contexte dans lequel il est porté.

Comme le donne à voir la mode, les codes évoluent au cours de l'histoire et selon les cultures. Ils fonctionnent comme une injonction à adhérer aux valeurs d'un groupe. En effet, les codes revêtent un caractère impératif (Sylvie Pouilloux, 2005), et s'en écarter représente un risque social. Françoise Blaise-Kopp explique que «la transgression des bornes de la décence, du respectable, de l'acceptable est difficile à déterminer car elle dépend beaucoup du contexte, de l'environnement qui va donner un sens à telle ou telle tenue. La transgression sera donc davantage l'inadéquation de la tenue dans un contexte que la tenue en elle-même correcte» (2005, p. 170). Ce n'est donc jamais le seul vêtement qui sera désapprouvé, mais bien son port dans un cadre spécifique.

En résumé, le vêtement est porteur de signes qui prennent leur sens en référence à un code collectif, mais dont la grammaire n'est ni connue, ni interprétée de la même manière par tout le monde.

- Julien, Marie Pierre (2014). *Choisir ses vêtements et questionner l'incorporation des habits*. Revue des sciences sociales, (51), 134-143.
- Pouilloux, Sylvie., (2005). *La construction vestimentaire. Au carrefour du social, du symbolique et du psychique*. Le Sociographe, (17), 75-83.
- Blaise-Kopp, Françoise. (2005). *Habits vécus. Nudité, intimité, identité*. Le Sociographe, (17), 85-90.

Le genre des codes vestimentaires

Lire avec les élèves la fiche *Des codes vestimentaires et des époques* (p.14), qui illustre des normes vestimentaires différentes de celles qui sont majoritairement répandues dans notre société. Par groupes de 3 ou 4, demander aux élèves de trouver sur internet des exemples d'époques ou de cultures illustrant ces codes vestimentaires différents et les noter sur leur fiche.

Demander aux élèves de partager ensuite avec l'ensemble de la classe les exemples qu'elles et ils ont trouvés.

Quelles conclusions peuvent-elles et ils tirer sur les codes vestimentaires ?

Concernant l'interdiction faite aux femmes de porter un pantalon, celle-ci a existé formellement dans la loi française jusqu'en 2013, où elle a enfin été abrogée. Pour aller plus loin sur cette thématique, voir l'activité pédagogique proposée dans *L'école de l'égalité*, Cycle 3 (*Le genre de mes vêtements*, p.203) et notamment l'article de presse qui relate ce fait divers (p.210). Le matériel pédagogique *L'école de l'égalité* est disponible en ligne : <https://legallite.ch/projets/lecole-de-legalite/>.



Le genre des codes vestimentaires

Regarder avec les élèves l'extrait du film *Les visiteurs* où Louis VI le Gros implore sa bien-aimée Kathlyn de lui montrer ses chevilles. L'extrait peut être visionné sur internet, en entrant dans un moteur de recherche les mots-clés suivants : Les Visiteurs (1993) | Louis VI le Gros : « Montre-moi tes chevilles! », ou sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=jjHGASVhXFs>

Demander aux élèves :

- Quelles sont leurs impressions ;
- De donner une définition de la pudeur.

Distribuer la fiche *Variations autour de la pudeur corporelle* (p.13). Lire la fiche avec l'ensemble de la classe et discuter avec les élèves des questions suivantes :

- Dans la culture occidentale, existe-t-il des parties du corps que l'on cachait autrefois et que l'on montre fréquemment aujourd'hui ? L'évolution est-elle différente s'agissant des hommes et des femmes ?
- Au contraire, existe-t-il des parties du corps que l'on montrait à certaines époques mais que l'on cache plus souvent aujourd'hui ?
- Quelles différences peut-on observer à travers les cultures ?
- Existe-t-il des différences entre ce qui est attendu des hommes et des femmes en matière de pudeur ?
- Avez-vous déjà été dans un contexte où les attentes en matière de pudeur étaient différentes des vôtres ?

La double injonction

Demander aux élèves d'amener des photos de leurs célébrités préférées afin de pouvoir observer leurs tenues.

Regrouper les images des garçons et des hommes d'un côté, des filles et des femmes de l'autre et les comparer.

Parmi ces tenues, demander aux élèves lesquelles ne seraient peut-être pas acceptées à l'école. Faire émerger le constat que les tenues des hommes/garçons sont plus facilement acceptées et que les filles doivent souvent choisir entre s'adapter à ce qui est attendu d'elles à l'école ou suivre leurs modèles en matière de mode ou leurs goûts personnels, si ceux-ci ne correspondent pas aux normes de l'école. Elles sont ainsi plus fréquemment soumises à une double injonction ou à une injonction paradoxale.

Ouvrir la discussion avec les élèves sur les réflexions ou questionnements qu'elles et ils se posent concernant l'adéquation de leur tenue avec le contexte dans lequel elles et ils vont évoluer dans la journée (*comment est-ce que je choisis ma tenue le matin pour venir à l'école, à quoi est-ce que je fais attention ; comment est-ce que je choisis ma tenue pour me rendre à un événement tel qu'une célébration, un mariage, etc. ; comment est-ce que je choisis ma tenue pour sortir avec mes ami-e-s ; etc.*).

En fonction des photos amenées par les élèves, il peut y avoir des célébrités trans* ou non binaires. Veiller ainsi à les prendre en compte et à réagir en cas de conduites discriminatoires.



Construction d'une définition d'une tenue décente

Former des groupes de 4 à 6 élèves, si possible mixtes dans le but de confronter les points de vue.

Distribuer deux articles concernant la réglementation des tenues vestimentaires à l'école: «La décence à l'école déboussole les profs, élèves et élus» du 24 heures et «Ecole genevoise: les rebelles sexys» du journal Le Temps (p.17 à 19). Chaque élève reçoit un seul des deux articles. Veiller à ce que tout un groupe ne reçoive pas le même article. Les élèves lisent les articles en prenant note des arguments centraux ou de ceux qui leur paraissent les plus intéressants.

Au sein de leur groupe, les élèves résument dans un premier temps les arguments retenus de leurs articles respectifs. Dans un deuxième temps, les élèves partagent leurs opinions sur ces arguments.

Avec l'ensemble de la classe, demander aux élèves de citer les arguments principaux des articles et les noter au tableau.

Ouvrir la discussion sur leurs réactions face à ces arguments.

Remettre les élèves en groupe et demander à chaque groupe de construire ensemble une définition non discriminatoire d'une tenue adaptée au contexte scolaire.

Rassembler les définitions des groupes et essayer d'en extraire une définition commune. On peut ensuite choisir de l'afficher en classe à titre de recommandation ou la transmettre au Conseil des élèves ou au Conseil de direction dans le but de l'intégrer au règlement scolaire.

Porter attention au fait que la définition doit être non discriminatoire et non sexiste. Elle ne doit ainsi pas viser un sexe plus que l'autre.

Lettre de la Conseillère d'Etat vaudoise en charge de la formation

Lire avec les élèves la *Lettre de la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle* (p.16), adressée aux directions des établissements scolaires en 2020 au sujet du respect de l'article de la Loi sur l'enseignement obligatoire sur les tenues vestimentaires.

Demander aux élèves si elles et ils savent ce qu'est une Conseillère d'Etat et pourquoi elle a adressé cette lettre aux directions (la lettre faisait suite à la polémique qui avait eu lieu dans un canton voisin au sujet de la pratique de faire porter des t-shirts aux élèves par-dessus les habits jugés indécents afin de clarifier la pratique à adopter dans le canton de Vaud).

Ouvrir la discussion avec les élèves sur le passage qui indique qu'il est important de ne pas véhiculer le message que la tenue des filles peut «déconcentrer» les garçons. Pourquoi ce message serait-il problématique?



Exemples de réponses

Pourquoi ce message est-il problématique ? Car cela revient à mettre la responsabilité des actes des garçons sur les épaules des filles, ce qui n'est pas légitime. Chacun et chacune est responsable de ses actes et a le contrôle de ses actes. La tenue d'une fille ne signifie en aucun cas une invitation à être regardée avec insistance, subir des commentaires ou être touchée. La tenue portée par une fille ne peut en aucun cas légitimer un quelconque acte non souhaité par elle, qu'il soit verbal, non verbal ou physique. En aucun cas, la tenue vestimentaire ne peut être le motif d'un attouchement ou d'une agression sexuelle, qui sont des infractions pénales. Ce message revient également à laisser penser que seuls les garçons ont des envies sexuelles, ce qui n'est pas le cas, les filles en éprouvent aussi.

Suite à ces éléments, ouvrir une discussion complémentaire sur la notion de consentement et sur le harcèlement de rue.

Poursuivre la discussion avec les élèves sur les modalités d'actions pertinentes selon elles et eux de la part de l'école face à un habillement problématique (un t-shirt avec une inscription problématique par exemple) :

- Quelles solutions devraient être privilégiées ?
- Qui doit pouvoir intervenir ?
- Définir avec les élèves quelles réactions leur semblent justes et équitables en précisant explicitement que les mesures énoncées doivent être exemptes de discrimination.

Voir par exemple la séquence *Harcèlement de rue (L'école de l'égalité, cycle 3, p.245)* et/ou la campagne menée par Amnesty International Belgique sur le consentement disponible sur internet : #JDIWI (en particulier la vidéo de l'humoriste GuiHome ainsi que les 10 règles du consentement présentées en affiche (<https://www.amnesty.be/campagne/droits-femmes/viol/jdiwi>))



Conclusion

Les messages-clés suivants doivent être amenés aux élèves :

L'apparence est la première source d'information sur une personne, c'est pourquoi nous avons tendance à imaginer des caractéristiques d'une personne à partir de son apparence, y compris sa tenue vestimentaire, qui ne correspondent pas forcément à la réalité.

L'interprétation des tenues vestimentaires est subjective et dépend de chacun·e. Ce que l'on souhaite véhiculer avec sa tenue ne correspond pas forcément à ce que les autres y verront. Aussi, ce que l'on interprète de la tenue des autres peut différer du message qu'elles ou ils veulent exprimer.

Certains milieux professionnels ont des codes vestimentaires stricts, d'autres pas. Il est important d'être conscient·e des codes pour ensuite choisir de s'y conformer ou pas.

Les filles subissent des influences opposées entre les injonctions sociales (dont les médias et notamment la publicité) et l'école. D'un côté, elles sont encouragées à s'habiller de manière à exposer leur corps, de l'autre elles sont blâmées lorsqu'elles se dévoilent trop. A cela s'ajoute l'interprétation sexualisée des vêtements des femmes et des filles, d'autant plus lorsque ceux-ci sont simplement adaptés à une température estivale.

Aucun vêtement ne justifie de la maltraitance et toute personne est digne de respect même si elle porte une tenue qui diffère de nos goûts ou de nos valeurs.

Prolongements

- Visionner des vidéos de prévention avec les élèves, par exemple :
 - Vidéo de la BBC, « Asking for it »
www.comedy.co.uk/online/videos/20872/shes-asking-for-it/
 - Vidéo d'Amnesty International Belgique, « Les Règles du #JDIWI expliquées par GuiHome! »
www.youtube.com/watch?v=QMI2pHnqK4A
 - Vidéo de la BBC, « Le consentement avec du thé »
www.youtube.com/watch?v=yj5NcMew6qc
- Visionner avec les élèves des vidéos d'informations au sujet de la polémique sur les t-shirts de la honte, par exemple :
 - Vidéo Nouvo, de la RTS, « Et si on coupait court à la polémique ? »
https://www.youtube.com/watch?v=QJUI_eBdPek
- Réfléchir avec les élèves aux notions de harcèlement de rue, au consentement et au rôle des témoins face aux discriminations, en s'appuyant par exemple sur les séquences *Harcèlement de rue* ou *Sexting : réagissons oui, mais comment ?* (*L'école de l'égalité* – cycle 3, pp. 245 et 261).
 - Le matériel pédagogique *L'école de l'égalité* est disponible en ligne : <https://egalite.ch/projets/lecole-de-legalite/>.
- Travailler avec les élèves sur les aspects liés à l'apparence ou au genre des vêtements en réalisant les séquences *Être ou ne paraître* et *Le genre de mes vêtements* (*L'école de l'égalité* – cycle 3, pp. 193 et 203).



- Ouvrir la discussion avec les élèves sur les revendications en matière de droits des femmes, et notamment le droit au respect et à la sécurité dans l'espace public, à l'aide par exemple de la séquence *8 mars : Journée internationale des droits des femmes* (L'école de l'égalité – cycle 3, p. 177).
- Visionner avec les élèves le Power Point *Les tenues vestimentaires*, réalisé par Cathy Rime en lien avec son mémoire, qui aborde la question des messages véhiculés par les vêtements, les facteurs qui peuvent influencer le choix de l'habillement, ainsi que la différence entre les modèles dits féminins ou masculins.
www.youtube.com/watch?v=rrdA44mgrU0&t=6s
- Découvrir avec les élèves les vidéos du site matilda.education sur les inégalités de genre et la mode ou l'habillement : *Ninos vs Moda* sur l'habillement et *Beautiful Boops*, réalisé par des lycéen-ne-s, qui interroge le rapport à la nudité et le traitement différencié qui en est fait pour les femmes et les hommes. Le site matilda.education propose des vidéos ainsi que des documents pour accompagner la réflexion.
matilda.education/app/course/index.php?tagid=32
- Interroger avec une perspective de genre les questions liées à l'image et les stéréotypes véhiculés par la publicité à l'aide des ressources du site genrimages.org.
<http://www.genrimages.org/plateforme/?q=genrimages/accueil>
- Travailler sur les clichés sexistes en analysant la publicité et le rapport au corps des femmes à l'aide de la ressource *Des images pour l'égalité*, réalisée par le Bureau de l'égalité genevois.
www.ge.ch/document/dossier-photolangage-cedef-images-egalite-fiche-thematique2-cliches-sexistes-2012
- Réaliser avec les élèves, sur le modèle proposé par le blog *Maman, Rodarde!*, un dépliant anti-discrimination qui démontre qu'aucune tenue, coupe de cheveux, accessoire ou qu'aucun rôle ou activité n'est réservé qu'aux filles ou aux garçons, en allant chercher des exemples dans les modèles plébiscités par les élèves (chanteurs et chanteuses, acteurs et actrices, politiciens et politiciennes, etc.) ou en s'appuyant sur des sources historiques (peintures, sculptures, etc.) et en portant attention à refléter également une diversité de modèles en matière d'orientation affective et sexuelle et d'identité de genre :
 - Blog Maman, rodarde! Pour que les petites filles puissent être et aimer ce qu'elles veulent, sans qu'on les emmerde : mamanrodarde.com/2017/09/12/pour-que-les-petites-filles-puissent-etre-et-aimer-ce-que-elles-veulent-sans-quon-les-emmerde-partie-1/; Pour que les petits garçons puissent être et aimer ce qu'ils veulent, sans qu'on les emmerde : mamanrodarde.com/2017/09/08/pour-les-petits-garcons-puissent-etre-et-aimer-ce-qu'ils-veulent-sans-quon-les-emmerde/



Variations autour de la pudeur corporelle

Durant l'Antiquité, certains Grecs et Gaulois se battaient nus.

A la Renaissance, on a décidé de ne plus produire de peintures ou de statues d'hommes nus montrant leur sexe, mais de recouvrir celui-ci d'une feuille de vigne.

Dans de nombreuses sociétés européennes, entre la Renaissance et le XIX^e siècle, la nudité des jambes, des chevilles ou des épaules était considérée comme plus osée que celle des décolletés plongeants.

Au XVII^e siècle, se montrer nu (dans son bain, à son lever, sur la chaise percée...) est permis devant une personne d'un rang social inférieur, mais constitue une lourde offense devant une personne d'un rang social supérieur. Le roi est en principe le seul à échapper à la pudeur.

Dans l'Occident du XIX^e siècle, il était considéré indécent pour une femme de montrer ses mollets.

En Egypte, en 1953, le pays devient laïc et le nouveau président énonce dans un discours son désaccord face à l'idée d'obliger toutes les femmes à porter le voile.

Dans les années 1970, le nombre de femmes bronzant seins nus était plus élevé qu'aujourd'hui.

Dans les pays scandinaves, en Allemagne et en Suisse allemande, les bains thermaux mixtes sont souvent naturistes.



Des codes vestimentaires et des époques

Code vestimentaire	Epoque et culture correspondantes
Les hommes portent des sortes de robes.	
Les hommes se maquillent.	
Les hommes portent des jupes.	
Les hommes portent des talons.	
Le bleu est associé à la catégorie des femmes et le rose celle des hommes.	
Les hommes portent des perruques bouclées.	
Les hommes portent 2 boucles d'oreilles.	
Les femmes n'ont pas le droit de porter de pantalons.	



Des codes vestimentaires et des époques

Corrigé non exhaustif

Code vestimentaire	Epoque et culture correspondantes
Les hommes portent des sortes de robes.	- Dans l'Antiquité, les hommes citoyens revêtent des toges. Le port de ce long tissu, drapé sur une épaule, est interdit aux femmes. - En Occident, les hommes portent des robes jusqu'à la Renaissance et tous les jeunes enfants sont vêtus de robes jusqu'au XIX^e siècle. - Les robes constituent également les tenues traditionnelles des hommes dans plusieurs religions. - Le vêtement traditionnel musulman pour les hommes consiste en une forme de longue chemise nommée qamis. D'origine religieuse, il est généralement adopté comme vêtement du quotidien dans les pays du Maghreb (appelé djellaba au Maroc), d'Afrique de l'Ouest (appelé boubou) et dans les pays du Golfe (appelé thawb). - Dans le christianisme, les moines portent des coules et les prêtres catholiques portent des soutanes. - Le kesa est le vêtement traditionnel des moines bouddhistes. Il s'agit d'une bande de tissu teintée en ocre qui se drape autour du corps.
Les hommes se maquillent.	- Dans l'Egypte ancienne, les pharaons et pharaonnes se maquillent les yeux, et les déesses et les dieux sont représentés portant du maquillage. - Dans la Rome antique, les hommes recouvrent leur calvitie avec du maquillage. - De la Renaissance à la Révolution française, les hommes comme les femmes se maquillent, en particulier les joues et les yeux. - A partir des années 80, de nombreux chanteurs et groupes de punk, de métal et de rock se maquillent. - En 2017, une marque de cosmétique choisit le blogueur beauté Manny Gutierrez comme égérie de son nouveau mascara. - Dans plusieurs ethnies africaines, asiatiques, amérindiennes ou d'Océanie, les hommes se parent d'un maquillage tribal.
Les hommes portent des jupes.	- Sous l'Empire romain, les soldats portent des tuniques courtes. - En Ecosse, le kilt est le vêtement traditionnel masculin. Il s'agit d'une épaisse jupe à carreaux. - En Indonésie, le sarong, long morceau de tissu rectangulaire qu'on enveloppe de manière cylindrique, est porté de manière mixte.
Les hommes portent des talons.	- En Egypte ancienne, les bouchers portent des talons hauts pour éviter de se salir du sang qui macule le sol. - Au X^e siècle, les Perses inventent le talon haut servant à mieux placer le pied dans l'étrier pour monter à cheval. Les cowboys adoptent également les bottes à talon. - Au Moyen Age, les sabots prenant la forme d'une plateforme en bois pouvant atteindre jusqu'à 60 cm et sont particulièrement à la mode chez les aristocrates. - Entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, les aristocrates de la cour française portent des talons hauts. - En Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, les santiags (botte américaine) et les talons cubains sont popularisés par des artistes musicaux tels qu'Elvis Presley ou les Beatles dans les années 60 et 70.
Le bleu est associé à la couleur des femmes et le rose celle des hommes.	Jusqu'au XX^e siècle en Occident, on associe le bleu aux filles et le rose aux garçons. Dans le christianisme, le bleu est utilisé pour représenter la tenue de la Vierge Marie, c'est pourquoi il est lié à la féminité. Les pigments bleus étant les plus chers, cette couleur représente la pureté et le sacré. Le rose, dérivée du rouge symbolisant le sang, est perçue comme une couleur virile renvoyant au pouvoir.
Les hommes portent des perruques bouclées.	- En France, Louis XIII est le premier à porter une perruque en 1620. Servant au départ à couvrir les calvities, elle devient rapidement un accessoire de mode de l'aristocratie. Au départ de couleur naturelle, les perruques deviennent blanches pour symboliser la pureté et la divinité et se portent jusqu'à la Révolution française. - En Angleterre, les juges et les avocat-e-s sont encore tenu-e-s de porter des perruques blanches bouclées lors de procès criminels.
Les hommes portent 2 boucles d'oreilles.	- De la Renaissance au XVIII^e siècle, en Espagne, puis en France et en Angleterre, il devient fréquent pour les hommes d'avoir les oreilles percées. - Les pirates portent fréquemment 2 boucles d'oreilles, notamment par superstition pour les protéger en mer. - Les 2 boucles d'oreilles sont portées par certaines stars du foot, comme Cristiano Ronaldo, ou des stars de cinéma, comme Johnny Depp.
Les femmes n'ont pas le droit de porter de pantalons.	- En 1800, la préfecture de Paris interdit aux femmes de porter des vêtements d'hommes, ce qui comprend des pantalons. Cette loi devenue depuis longtemps désuète a finalement été abrogée en 2013. - En Europe et en Amérique du Nord, le pantalon est devenu courant pour les hommes à partir du XVI^e siècle, tandis que les femmes qui portent des pantalons sont très mal perçues jusque dans les années 1960.



Lettre de la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle



Cesla Amarelle
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture

Aux directions des établissements de la
DGEO et de la DGEP

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Lausanne, le 2 octobre 2020

Respect de l'article 115 LEO – tenue vestimentaire

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Chère Madame, cher Monsieur,

L'article 115 LEO applicable dans les établissements de l'enseignement obligatoire et, par analogie, aux établissements de l'enseignement postobligatoire demande aux élèves de porter une tenue vestimentaire « décente ». Cette notion qui n'est définie ni dans la LEO, ni dans le RLEO, comporte une importante part de subjectivité et doit être interprétée avec prudence en particulier dans une perspective de genre. Premièrement, il est primordial d'éviter les différences de traitement entre filles et garçons, notamment en consacrant plus de poids dans le règlement d'établissement à l'habillement des filles qu'à l'habillement des garçons. Deuxièmement, il est tout aussi important d'éviter d'appliquer le règlement avec moins de sévérité pour un habit considéré comme masculin (p.e. un caleçon qui dépasse) qu'un habit considéré comme féminin (p.e. un top). Troisièmement, il est indispensable de ne pas véhiculer l'idée que certains vêtements perçus comme féminins empêcheraient des garçons de se concentrer sur leurs cours. Une telle posture entretient non seulement l'idée que certains d'entre eux ne peuvent pas contrôler leurs pulsions mais réduit aussi les filles à des objets sexuels. Laisser entendre que le problème vient de la manière dont se vêtissent les filles et non pas de l'éducation des garçons est une ineptie.

Sur ce sujet délicat que je sais être géré avec professionnalisme et sensibilité, il a beaucoup été question, ces derniers jours, des t-shirts dont doivent se revêtir des élèves dont on a jugé la tenue « indécente ». Dans la pratique, force est de constater que le port d'un tel t-shirt vise bien plus souvent des jeunes filles que des jeunes garçons et qu'il a donc clairement un caractère discriminant. De plus, même sans inscription, ces t-shirts amples et vite identifiés par les élèves comme une « punition », ont un caractère manifestement stigmatisant au sens de l'article 116 LEO. En tenant compte du fait que le recours à un tel procédé n'est pas systématique dans les établissements et qu'il n'est donc manifestement pas nécessaire pour respecter l'article 115 LEO, je vous demande donc d'y renoncer avec effet immédiat et de privilégier le dialogue dans les situations dans lesquelles vous y auriez eu recours.

Le DFJC va mener une réflexion sur les phénomènes que ces questions révèlent. Il reviendra rapidement auprès des établissements pour leur proposer des solutions qui leur permettent, à leur tour, de se saisir de ces enjeux et porter les valeurs de non-discrimination inscrites au cœur de la LEO. Dans l'intervalle, si vous souhaitez aborder ces questions, notamment dans le cadre du Concept 360, je vous recommande de prendre contact avec vos délégué-e-s PSPS qui bénéficient d'outils pour mener des démarches sur ces thématiques.

Avec mes cordiaux messages.

Cesla Amarelle

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
T 41 21 316 30 01



24 heures | Lundi 12 octobre 2020

Point fort 3

École vaudoise

La notion de décence trouble profs, élèves et élus



Protestation
Partie du canton de Genève, la fronde contre la pratique du «tee-shirt de la honte» a amené des élèves à manifester fin septembre contre un contrôle jugé sexiste des tenues vestimentaires à l'école.

Plébiscité par le Conseil d'État vaudois il y a encore trois ans, le «tee-shirt de la honte» couvrant les tenues jugées incorrectes est désormais interdit. Réflexion délicate à venir.

Chloé Banerjee-Din

Pour couvrir les tenues jugées indécentes de leurs élèves, les écoles vaudoises ne pourront plus user du «tee-shirt de la honte». Annoncée lundi passé, la décision de la conseillère d'État Cesla Amarelle répondait à une polémique née dans le canton de Genève, qui vient lui aussi de suspendre cette pratique. La ministre vaudoise de la Formation a souligné qu'une telle punition était perçue comme stigmatisante par les jeunes filles.

En moins de trois ans, le discours sur le sujet aura changé du tout au tout. «Cette mesure pragmatique se révèle très efficace pour décourager le port de tenues inappropriées», se réjouissait en effet le Conseil d'État vaudois début 2018 en réponse à une interpellation de Léonore Porchet au Grand Conseil. Le gouvernement précisait alors que de nombreux établissements disposaient d'un stock de grands tee-shirts portant leur logo. Aujourd'hui, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture indique que seuls deux établissements incluent encore cette mesure dans leur règlement, sans pouvoir dire dans quelle mesure la pratique est encore répandue.

Dans une lettre envoyée aux directions des écoles vaudoises, Cesla Amarelle a pris le parti de compléter l'interdiction nouvelle avec plusieurs mots d'ordre. Les

«Plutôt que de changer les mentalités, l'école se contente de gérer la tenue des filles en leur disant que tout est de leur faute et que elles se changent, ça ira mieux»

Alice Rodio, 17 ans, ancienne élève au collège du Sépey

«Je ne suis pas en faveur d'une directive qui préciserait le type d'habits autorisés, mais nous allons arriver dans une zone floue, car la décence reste une notion subjective»

Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise

règlements scolaires ne devront plus donner davantage de poids à l'habillement des filles et ils ne devront plus être appliqués avec moins de sévérité aux habits considérés comme masculins. Les établissements ne devront pas véhiculer l'idée que certains vêtements féminins empêchent les garçons de se concentrer.

Des pratiques tenaces

Cette mise au point suffira-t-elle à clore le débat sur les tenues vestimentaires à l'école? Rien n'est moins sûr. La loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire (LEO) continue en effet d'exiger des élèves une «tenue vestimentaire décente». Mais qu'est-ce que la décence, et comment gérer les excès? La loi n'en dit pas plus, laissant jusqu'ici déboussolés tant les élèves que les enseignants.

À l'établissement secondaire de Béthusy, à Lausanne, Loana, 12 ans, raconte avoir déjà été remise à l'ordre par une enseignante. «C'était à cause d'un haut trop court. Elle m'a dit que cela risquait d'attirer l'attention des autres.» Si le règlement de l'école ne porte pas trace d'un quelconque «tee-shirt de la honte», des sanctions sont néanmoins prévues si les tenues ne sont pas décentes. Envoyée au secrétariat, Loana a donc été priée de mettre un pull plus couvrant. «Si on n'en avait pas, on nous en donnait un, se souvient-elle.

La mesure en soi ne révolte pas la jeune fille, mais elle partage un constat avec plusieurs camarades. «Tout dépend de l'enseignant. Du coup, on voit d'autres filles porter des crop tops sans qu'on leur fasse des remarques. Ce n'est pas juste.» En effet, plusieurs autres élèves n'ont jamais reçu de réprimandes.

Profs peu préparés

Les enseignants sont-ils armés et à l'aise pour faire régner la décence exigée par la LEO? «Ni l'un ni l'autre», estime Catherine Rime, elle-même enseignante dans un établissement secondaire vaudois et fraîchement diplômée de la Haute École pédagogique (HEP). Pour son mémoire de fin d'études, elle a sondé 50 professeurs, notamment sur leur perception de ce qu'est une tenue décente et sur leur manière de faire respecter les consignes. «Ils n'ont aucune distance ou élément critique à leur disposition, et je peux témoigner que la question n'est abordée à aucun moment au cours de leur formation.»

Parmi les personnes interrogées, 39% préconisent l'usage du tee-shirt extralarge. En outre, les tenues qu'elles jugent inadéquates sont typiquement féminines dans 35% des cas et masculines dans seulement 9% des cas. Ce biais se retrouve d'ailleurs dans certains règlements scolaires. «Les élèves éviteront les décolle-

tés, les ventres dénudés, les sous-vêtements apparents et les shorts et jupes au-dessus de la mi-cuisse», précise ainsi un établissement lausannois.

Élèves partagées

À la sortie du collège de Béthusy, plusieurs adolescentes n'ont rien contre certaines limites en matière vestimentaire. Leurs raisons peuvent toutefois interroger. «C'est surtout pour éviter de se faire insulter selon la tenue qu'on porte», glisse ainsi Jeanne, 14 ans. Mais il y a aussi les ados qui se rebellent contre les codes imposés. Au collège des Trois-Sapins, à Échallens, une vingtaine de jeunes ont répondu à un appel viral sur les réseaux sociaux. Le 14 septembre dernier, elles sont venues en cours court vêtues et maquillées. «Évidemment, s'il existe des règles, c'est parce que nos courbes pourraient «distraire» les garçons», juge l'une des participantes, âgée de 13 ans.

Si plusieurs jeunes filles glissent qu'il ne faudrait pas venir à l'école en brassière ou en bikini, les mêmes estiment qu'elles devraient être libres de s'habiller comme elles veulent. C'est le cas d'Alice Rodio, 17 ans, qui a connu des remarques et remontrances quand elle était encore à l'école au Sépey, au point que ses parents se sont fendus d'une lettre à la direction. «Plutôt que de changer les mentalités, l'école se contente de

gérer la tenue des filles en leur disant que tout est de leur faute et que si elles se changent, ça ira mieux.»

Nouveau chantier

Interdire les tee-shirts couvrants est une bonne chose, estime Catherine Rime, mais il en faudra plus pour combattre le sexisme que subissent les élèves. La popularité de cette mesure auprès des enseignants montre bien l'immense malaise que suscite le corps des filles. Dans sa lettre adressée aux directeurs, Cesla Amarelle annonce qu'une réflexion sera menée et que son département reviendra rapidement vers les établissements pour leur proposer des solutions.

Président de la Société pédagogique vaudoise, Gregory Durand salue les annonces de la conseillère d'État tout en résumant le défi à venir: «Je ne suis pas en faveur d'une directive qui préciserait le type d'habits autorisés, mais nous allons arriver dans une zone floue, car la décence reste une notion subjective.» Au diapason de la ministre, il estime qu'il faudra privilégier le dialogue avec les élèves, mais ne manque pas de relever que les enseignants risquent d'avoir moins de temps pour enseigner. «Il faudra peut-être se faire aider de professionnels de cette thématique afin d'établir un cadre et instaurer un climat de confiance pour la traiter.»



Éditorial

«Elles n'ont qu'à se rhabiller!» Certes non.

Chloé Banerjee-Din

rubrique
Vaud & Régions



«C'est une tenue pour aller à l'école, ça?» J'avoue. Je peux m'imaginer lancer cette phrase, un jour, à la table du petit-déjeuner. À choix, ce sera à la vue d'un tee-shirt orné d'une feuille de cannabis ou à cause d'un short si court qu'il a tout l'air d'un sous-vêtement. «Mais quel est le problème avec ce short?» demandera peut-être l'adolescente incriminée. J'avoue que j'aurais bien du mal à le dire.

«Peut-on s'élever contre la sexualisation du corps des femmes et cesser de réglementer la tenue des adolescentes? Oui»

Dans les écoles vaudoises, c'est la loi qui impose le port d'une tenue «décente» aux élèves, et non les sensibilités parentales. Charge aux enseignants de juger, dialoguer, voire sévir. Une gageure. Jusqu'ici, les autorités scolaires ont pu faire l'économie d'une réflexion de fond pour les aider dans cette tâche. Pourquoi discuter quand un tee-shirt extralarge suffit pour cacher les corps, ceux des filles en particulier? Pour se préserver des regards et des insultes, elles n'ont qu'à se rhabiller.

Il est temps de réaliser que la solution au «problème du short» n'est pas là. Car y a-t-il vraiment un problème avec les shorts trop courts, les crop tops et les décolletés?

Les élèves qui ont protesté ces dernières semaines contre la pratique du «tee-shirt de la honte» ne disent pas autre chose: ce n'est pas à elles de se cacher. Et elles ne veulent plus s'entendre dire que c'est pour leur bien.

Peut-on s'élever contre la sexualisation du corps des femmes et cesser de réglementer la tenue des adolescentes? Oui. À l'école comme ailleurs, remplacer la sanction et l'humiliation par le dialogue n'est jamais la voie facile et ne donne pas de résultats immédiats. Mais y a-t-il urgence à couvrir des ventres exposés par des crop tops? Les priorités doivent changer. Il est grand temps de marteler que quelle que soit la manière dont une femme est habillée, elle ne cherche ni à se faire insulter ni à se faire agresser. **Page 3**



Des «crop top» durement sanctionnés. (ALY'S TOMLINSON)

Des rebelles sexy à l'école

GENÈVE Au Cycle d'orientation, des jeunes filles ont bravé les consignes vestimentaires en portant des vêtements dénudés. Certains établissements les ont contraintes à porter de larges «t-shirts de la honte». Polémique, à l'heure de la lutte contre le sexisme

LAURE LUGON ZUGRAVU
@LaureLugon

Il souffle comme un vent de rébellion sur le Cycle d'orientation genevois. La semaine dernière, se donnant le mot sur les réseaux sociaux suite à un mouvement parti de France, des jeunes filles ont bravé les interdictions vestimentaires en vigueur, affichant crânement leurs nombrils ou leurs cuisses dévoilés par les «crop top» et les mini-shorts. Selon une méthode éprouvée depuis quelques années, certains établissements ont riposté en obligeant ces élèves à revêtir le fameux t-shirt XXL, dénommé en quelques heures sur la Toile «le t-shirt de la honte».

Depuis, la polémique enfle. Vite assimilé au bonnet d'âne de triste mémoire, l'ample vêtement est devenu la cible des élèves, des féministes, d'une partie des parents. Le Cycle de Pinchat – qui, non content d'avoir adopté le pull extra-large, y a inscrit sur la poitrine «j'ai une tenue adéquate» – s'est ainsi vu gratifier du Hashtag «Balance ton école». On peut notamment y lire le règlement de cet établissement sur la tenue vestimentaire: «En cas de refus (de porter le t-shirt), il ou elle sera exclue des cours durant le temps nécessaire pour se changer à son domicile. Cette sanction sera inscrite au dossier de l'élève.»

«Une violence sexiste institutionnelle»

Qu'on ne s'y méprenne pas: l'écriture inclusive ne saurait occulter le fait qu'en général ce sont les filles qui font l'objet de l'opprobre, davantage que les garçons, visés eux aussi s'ils portent des survêtements ou des marcols. Ce qui fait dire à Coline de Senarclens, experte sur les questions de genre et féministe bien connue: «Ce t-shirt est une violence sexiste institutionnelle. En réalité, son message sous-jacent est le suivant: tu es habillée comme une salope, c'est toi qui déranges. C'est un message ancestral qui se travestit sous le couvert de l'éducation à la bonne tenue. Or, on ne fait pas de l'éducation par la honte. Les directions des écoles ne doivent pas mettre en place des pugilats. Le DIP devrait plutôt outiller les élèves sur les codes et le sexisme, de manière intelligente.»

Au Département de l'instruction publique (DIP), la conseillère d'Etat Anne

Emery-Torracinta esquisse une valse à deux temps, réaffirmant l'exigence du cadre tout en faisant un pas de côté: «Il est vrai que cette inscription est stigmatisante, même si elle avait été adoptée de manière concertée avec les élèves et les parents. On doit remettre en question cette manière de faire mais cela ne fera pas disparaître la nécessité de rappeler qu'on ne vient pas à l'école habillé comme à la maison ou en vacances. Je tiens au principe d'une tenue correcte, car c'est préparer nos élèves aux réalités de la société et du monde professionnel. L'école doit rester un lieu d'apprentissage serein en dehors des turbulences du monde, ce qui n'empêche pas d'y aborder les questions de société.»

«Laisser la correction vestimentaire à l'appréciation des professeurs ne va pas. C'est subjectif et aléatoire»

PAOLO CATTANI, DIRECTEUR DU CYCLE D'ORIENTATION DES VOIRETS

Pour certains établissements scolaires, la polémique est l'occasion de se remettre en question. C'est le cas du Cycle d'orientation des Voirets, qui connaît aussi la pratique du t-shirt mais sans slogan: «Nous allons mettre en route un processus de discussions via le conseil des élèves et les enseignants autour de cette thématique, explique son directeur, Paolo Cattani. Ma préoccupation est de trouver un dénominateur commun. Car laisser la correction vestimentaire à l'appréciation des professeurs ne va pas, c'est subjectif et aléatoire.»

Le Cycle de Drize paraît davantage sur la défensive: «La direction ne donne pas de t-shirts XXL. Si une tenue est jugée inadéquate, après avoir fait preuve de tolérance, on demande à l'élève d'aller se changer chez lui et on prévient les parents», avance la directrice, Deborah Wenger. Des propos qui ne reflètent pas les échos du préau.

A Pinchat enfin, le directeur, Alain Basset, a suspendu le port du t-shirt en attendant d'en rediscuter avec les parents, les enseignants et les élèves. Comme d'autres, il s'étonne du procès qui est fait à l'école, «puisque l'on ne sanctionne pas l'indécence ou la provocation, mais le non-respect d'une règle connue des élèves». Il rappelle que celle-ci vise un double objectif: per-

mettre à 800 personnes de vivre ensemble dans le respect mutuel et assumer un rôle éducatif dans la perspective du monde professionnel.

«La volonté de se libérer d'un carcan»

L'inconvenance d'une tenue vestimentaire est fonction de l'époque. Si son appréciation varie, il est pourtant une constante: c'est toujours le tissu recouvrant les corps féminins qui fait débat, à quelques exceptions près, comme la mode passée du caleçon masculin dépassant du jean. Il y eut le mini-short et le décolleté plongeant. C'était en 2018 et l'affaire avait fait mousser l'école genevoise. Il y eut les «queues de baleine», ces strings dépassant des shorts. C'était un peu avant. Il y eut les minijupes des temps libertaires des *seventies*. Il y eut, voilà plus d'un siècle, les premières chevilles découvertes. Et toujours, ce questionnement quant à la décence, cette tension entre tolérance pour séduction et réprobation pour entreprise de dévergondage. Quand les écoles prient les filles de se vêtir au motif que les garçons ne parviennent pas à se concentrer – ce qui leur a été servi dans certaines écoles –, on est clairement dans le deuxième cas de figure. «Et c'est un dérapage, estime Paolo Cattani. Cela montre que l'égalité n'est pas encore là.»

«De tout temps, on a voulu contrôler les vêtements des filles, au nom de leur protection ou de leur dignité, explique Sébastien Chauvin, sociologue spécialiste en études genre à l'Université de Lausanne. Aujourd'hui encore, l'institution veut contrôler le corps au nom de l'idée qu'elle se fait de la femme.» L'occasion, pour les féministes, de récupérer la balle au bond. Pour la nouvelle conseillère administrative socialiste de la ville de Genève, Christina Kitsos, ce mouvement des adolescentes «marque une volonté de se libérer d'un carcan et la liberté du corps féminin en fait partie. Elles ne considèrent pas leur poitrine comme un attribut sexuel, mais comme une partie du corps pas plus connotée qu'une autre. Cela fait partie de la construction identitaire et du besoin d'affirmation de soi.»

Pas simple pourtant de marier l'ordre sexy au féminisme, à l'heure où les femmes dénoncent harcèlement et sexisme, et où les jeunes filles reproduisent les codes hypersexualisés de leurs idoles, égéries de la mode, de la musique ou des réseaux sociaux, qui leur valent d'être accusées de provocation. Des injonctions paradoxales qui s'expriment naturellement à l'école, peu préparée pour arbitrer. ■

MAIS ENCORE

Chantier carcéral en Valais

La construction de deux nouveaux bâtiments au sein de l'établissement pénitentiaire de Crêtlongue (EPC) à Granges a débuté. Le chantier s'inscrit dans la «stratégie pénitentiaire 2030» du Valais qui a pour but de restructurer le système carcéral du canton. Le nouveau bâtiment principal comptera 80 places et servira à accueillir des détenus en section fermée pour des peines de basse sécurité et de sécurité renforcée. En périphérie, un deuxième bâtiment de 24 places sera réservé à la semi-détention, au travail externe et aux courtes peines. ATS